

INAUGURATION DE L'ESPACE DE GRATUITÉ DU STILETTO

3 décembre 2024 – Ajaccio
Dossier de presse



Contact Presse

Catherine Vernaz, responsable de la communication

06 25 44 86 11

catherine.vernaz@syvadec.fr

Les espaces de gratuité :

un nouveau service de proximité pour favoriser le réemploi

Avec les espaces de gratuité, le SYVADEC propose désormais un nouveau service au sein de ses recycleries pour aller encore plus loin dans la réduction des déchets. Chacun pourra y apporter et/ou récupérer gratuitement et librement des objets en bon état et leur offrir ainsi une nouvelle vie au lieu de les jeter. Un nouveau geste écoresponsable et facile, disponible près de chaque habitant dans toute la Corse.

La recyclerie d’Ajaccio-Stiletto mais aussi celles de Cauro, Figari, Lucciana, Murato, Porto-Vecchio et Viggianello sont désormais dotées d’un espace de gratuité en libre-service.

L’espace de gratuité permet de récupérer tous les objets ou équipements de la maison en bon état et de les réutiliser plutôt que de le jeter. Chacun peut ainsi apporter les objets dont il n’a plus l’utilité et/ou en récupérer gratuitement dans les différents rayons : électroménager, meubles, livres, jouets, décorations, vaisselle, matériel de bricolage et jardinage, vélos et articles de sport...

C’est un circuit vertueux pour prolonger l’usage de nombreux objets encore utilisables apportés en recyclerie, favoriser ainsi l’économie circulaire et contribuer à préserver les ressources naturelles et l’environnement.

Une nouvelle étape au service du réemploi

Le renforcement du réemploi figure parmi les orientations stratégiques 2021-2026 du SYVADEC, avec l’objectif d’atteindre un taux de réemploi des déchets ménagers de 5 % d’ici à 2030, conformément aux obligations réglementaires européennes, nationales et régionales. Dans cette perspective, le dispositif des espaces de gratuité est un moyen supplémentaire mis en œuvre, qui a vocation à détourner de la poubelle le maximum d’objets, avec un résultat attendu d’au moins 400 tonnes réemployées à l’horizon 2026.

Au total, une 30^{aine} d’espaces de gratuité seront réalisés d’ici fin 2026 dans toute la Corse :

- Déjà en service : dans les recycleries d’Ajaccio-Stiletto, Cauro, Figari, Lucciana, Murato, Porto-Vecchio et Viggianello,
- Fin 2024 : à Aleria, Bonifacio, Piana, Vico et Rezza,
- En 2025 : à Moca Croce, Aleria, Campile, Calvi, Ventiseri au 1er trimestre, Sisco, Lama, dans les mini-recycleries en construction de Pioggiola, Galeria, Calenzana et Calacuccia au 2^e trimestre, et à Corte, Saint-Florent et Sainte-Lucie-de-Porto-Vecchio au 2^e semestre,
- En 2026 : à San-Lorenzo et dans les nouvelles recycleries qui seront construites à Mezzana, Lecci, Levie, Appietto, Pietrosella, et dans les mini-recycleries qui seront construites à Serra-di-Ferro, Valle d’Alesani, Zicavo et Coti-Chiavari.

- Budget : 52 300 € pour l’espace de gratuité du Stiletto, 1,3 M€ pour l’ensemble des espaces de gratuité.
- Subvention Ademe : 35 %
- Autofinancement SYVADEC : 65 %
- Maîtrise d’ouvrage : SYVADEC
- Entreprises : ST Bois

Comment fonctionne l'espace de gratuité ?

L'espace de gratuité accueille les usagers en libre-service aux mêmes jours et heures d'ouverture que la recyclerie dans lequel il est implanté et dans les mêmes conditions. Sous la surveillance de l'agent de recyclerie, ils peuvent y déposer et/ou prélever gratuitement et sans limites des objets dans un état correct, propres et qui fonctionnent.

Il suffit de s'inscrire gratuitement lors de la première visite, puis d'enregistrer chaque dépôt ou retrait d'objet sur le dispositif de tablette ou smartphone de l'espace de gratuité. Cela permet de mesurer l'impact de son geste sur la réduction des déchets produits en Corse et d'alimenter une vitrine sur le site internet du SYVADEC (<https://www.syvadec.fr/les-espaces-de-gratuite/>).

Les objets déposés qui n'ont pas trouvé preneur intègrent le circuit de recyclage.

Que peut-on apporter/trouver dans les espaces de gratuité ?

Le contenu de l'espace de gratuité dépend des objets qui y sont déposés. De nombreux articles peuvent être donnés ou récupérés, par exemple :

- électroménager et petit électroménager : cafetières, grille-pain, bouilloires, mixeurs, sèche-cheveux...
- meubles : chaises et tables, chevets, commodes, mobilier de jardin, meubles d'appoint...
- livres, CD et DVD
- jeux et jouets : éveil, poupées, jeux de construction, dînette, puzzles complets, jeux de société...
- matériel de bricolage/jardinage : marteaux, clés, tournevis, arrosoirs...
- petits bibelots et vaisselle : tasses, verres, assiettes, bols, carafes, poteries, lampes ...
- objets de décoration : cadres, décoration murale, vases, miroirs...
- matériel de puériculture : baignoires, poussettes, transats, chaises hautes...
- équipements de sport : vélos, rollers, trottinettes, altères, ballons, raquettes...
- matériel de bureautique : classeurs, pochettes, cahiers, feutres, règles...

